

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2014/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 septembre 2014

DCM N° 14-09-25-18

Objet : Participation financière de la Ville de Metz aux travaux de réfection du baptistère du Temple protestant de Montigny Metz-Sablon.

Rapporteur: Mme SAADI

Par délibération en date du 9 septembre 2013, le Conseil Presbytéral de la paroisse protestante de Montigny Metz-Sablon a décidé de réaliser les travaux de réfection du baptistère du temple.

Le coût total des travaux est estimé à 3 130,46 €. Au regard de l'insuffisance des ressources du Conseil Presbytéral pour assurer ces travaux, le montant est réparti entre quatre communes de la paroisse, à savoir Montigny-lès-Metz, Marly, Moulins-lès-Metz et Metz selon les modalités fixées par une convention de financement, jointe en annexe.

La Ville de Montigny-lès-Metz, en tant que maître d'ouvrage, assure l'avance nécessaire au règlement des dépenses. Les communes associées verseront leur participation respective à la Ville de Montigny-lès-Metz à l'issue des travaux, sur présentation du décompte définitif de l'opération.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 1 095,66 € à la commune de Montigny-lès-Metz correspondant à 35% du montant total de la dépense à la charge des communes.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la convention de financement présentée par le Conseil Presbytéral de la paroisse de Montigny Metz-Sablon, agissant en tant que mandant, et la Municipalité de Montigny-lès-

Metz, agissant en tant que mandataire chargé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection du baptistère du temple,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L.2543-3,

VU la délibération du Conseil Presbytéral du 9 septembre 2013,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE VERSER** une subvention d'équipement à la Commune de Montigny-lès-Metz d'un montant de 1 095,66 € correspondant à 35% du montant total des travaux TTC.

Cette subvention sera versée sur présentation du décompte définitif de l'opération.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Christine AGUASCA

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ